

## Questions et Demandes CFDT PSTE Crise Coronavirus

### Réunions avec la CNAM du 6 mai

#### UGE CAM

La CFDT vous rappelle sa déclaration du 22 avril sur les Ugecam attend toujours des réponses écrites. Ces réponses attendues par le personnel des Ugecam sont urgentes entre autre sur la reconnaissance d'imputabilité d'office du caractère professionnel pour les salariés des Etablissements atteints du Corvid-19 en contact avec les patients et leurs collègues, la gestion des masques, le bénéfice des IK...

#### Brigades Covid

La CFDT a apprécié que la CNAM communique aux organisations syndicales sa note de cadrage aux réseaux pour la mise en place des brigades Covid. Pour autant, ce cadrage n'apporte pas toutes les réponses aux questionnements des IRP dans les instances CSE en cours. Des questions restent sans réponses, surement en attente de consignes nationales ?

**S'agissant d'une mission nationale et essentielle au déconfinement, la CFDT demande une homogénéisation des pratiques du réseau, l'organisation du travail et sur les garanties apportées aux salariés :**

- ⇒ La CFDT a noté que sur la note de cadrage, il est écrit que le télétravail est possible pour cette activité. C'est dans le contexte actuel, le respect des fortes préconisations gouvernementales pour entamer le déconfinement. C'est pour cela que la CFDT est surprise d'apprendre que certains organismes ont annoncé aux IRP que le télétravail était incompatible avec cette mission et vont centraliser un effectif important sur des open-spaces « plateaux téléphoniques ». La mise en place de ces brigades ne doit pas mettre en danger la santé et la sécurité des salariés.

**La CFDT demande que la CNAM se positionne clairement et rappelle que la principale modalité de travail doit rester le télétravail.**

⇒ La CFDT rappelle que le volontariat pour assurer cette mission est à privilégier. Il semble que cela n'est pas le choix de tous les organismes ce qui au vu de l'activité et des contraintes horaires et sur une amplitude de 7 jours sur 7 n'est pas raisonnable.

**La CFDT demande que le volontariat soit la règle d'autant que la mobilisation touche les agents des CPAM, CARSAT, DRSM et CAF.**

⇒ La CFDT demande que soient clairement **explicitées les compétences attendues des agents pour assurer cette mission** (exemple : personnel volontaire de CAF ?). Nous avons vu des appels à candidature en CDD pour intégrer ces brigades ?

⇒ La CFDT demande que les agents soient correctement formés et dans de bonnes conditions. A ce jour encore, des organismes répondent que le 11 mai, c'est le démarrage mais la formation pas de date prévue.

**Pour la CFDT, la question est essentielle car si le démarrage est le lundi 11 mai, quand et comment les salariés concernés seront-ils formés ?**

⇒ **La CFDT demande que des compensations au-delà de celles indiquées par la CNAM soient prévues telles que :**

- La prise en charge des IK et indemnités forfaitaires repas pour le personnel en présentiel,
- Le paiement en heures supplémentaires et non en heures complémentaires pour le personnel à temps partiel,
- La prise en compte des frais de garde supplémentaires pour les salariés avec enfants.
- Le bénéfice des heures supplémentaires pour les cadres au forfait.

La CFDT alerte sur le retard qui va continuer à s'accumuler sur les activités « non prioritaires ».

**La CFDT estime que c'est le moment de demander aux pouvoirs publics de donner les moyens humains au régime général afin de remplir notre mission essentielle de service public.**

La CFDT demande à la CNAM d'apporter des réponses aux organisations syndicales car les salariés pour qui s'imposent la participation à ces brigades et pour ceux qui sont volontaires doivent connaître clairement les conditions et organisations de travail, la possibilité de télétravailler, l'accompagnement prévu, la formation, les compensations, la durée de la mission, la possibilité ou non d'en sortir...

La CFDT demande également que soient précisées les modalités mises en place pour garantir le respect du secret médical et la protection des données personnelles ?

Le 6 mai 2020